

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE LE 4 OCTOBRE 2021 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Morin, maire suppléant
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège no.6.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Guy Rochette, maire

Madame Josée Desmeules, directrice générale, assiste à titre de greffière à la séance.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Alexandre Morin.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1** Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2021;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Programmation des travaux révisés no. 3- Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Mandat supplémentaire architecture en bâtiment pour mise-à-jour et surveillance- Projet de construction du bâtiment municipal;

5.2 Mandat supplémentaire architecture du paysage pour mise-à-jour des plans et devis- Projet de construction du bâtiment municipal;

5.3 Ce point est annulé ;

5.4 Modification de la résolution 2021-057 pour prévoir le mode de financement pour le sentier pédestre tour du lac;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Rapport annuel d'activités de la 5^{ème} année de mise en œuvre de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et de la Ville de Lac-Delage;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-109 **CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant la séance;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du lundi 4 octobre 2021 avec l'ajout du point suivant :

5.4 Modification de la résolution 2021-057 pour prévoir le mode de financement pour le sentier pédestre tour du lac;

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Résolution 2021-110 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 13 septembre 2021

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2021.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2021-111 **CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer au 4 octobre 2021 totalisent un montant de 209 895,99 \$ et 12 479,90 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 4 octobre 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 4 octobre 2021 qui totalisent un montant de 116 190,76 \$.

2.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Josée Desmeules, directrice générale dépose devant le conseil les états comparatifs au 30 septembre 2021 tel que prescrit par la Loi, soit au moins 4 semaines avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS NO. 3- TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

Résolution 2021-112 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
ET APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été conférée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT SUPPLÉMENTAIRE ARCHITECTURE EN BÂTIMENT POUR MISE-À-JOUR ET SURVEILLANCE- PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MUNICIPAL

Résolution 2021-113

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du bâtiment municipal doit être mis-à-jour pour tenir compte du déplacement du bâtiment abritant la station de pompage ainsi que plusieurs ajustements et modifications au dossier depuis le dépôt des plans;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être complété prochainement afin d’être déposé au Ministère pour l’octroi de la subvention et qu’il y a lieu de déposer les estimés à jour du projet;

CONSIDÉRANT QUE CCM2 avait déjà le contrat pour les plans et devis et qu'il y a lieu d'ajouter un montant supplémentaire de 18 000 \$ plus taxes pour l'ensemble des travaux additionnels à être effectués tels que détaillés dans la soumission datée du 15 septembre 2021 afin de déposer des plans et devis pour soumission;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroi le mandat à CCM2 architectes, au prix de 18 000 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit puisée à même les dépenses avant règlement d'emprunt.

5.2 MANDAT SUPPLÉMENTAIRE ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR MISE-À-JOUR DES PLANS POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'ENSEMBLE RELATIVEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MUNICIPAL

Résolution 2021-114

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation du bâtiment municipal a changé depuis les derniers éléments à tenir compte dont le déplacement du bâtiment abritant les équipements électriques et la génératrice pour le bon fonctionnement de la station de pompage ainsi que plusieurs ajustements et modifications au dossier depuis le dépôt des plans;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être complété prochainement afin d'être déposé au Ministère pour l'octroi de la subvention et qu'il y a lieu de déposer les estimés à jour du projet;

CONSIDÉRANT QUE Marie-France Turgeon, architecte paysager pour EVOQ (avant Groupe-Espace vie) avait déjà le contrat pour les plans et devis et qu'il y a lieu d'ajouter un montant supplémentaire de 12 178,30 \$ plus taxes pour le volet du bâtiment municipal et de 9 249,40 \$ plus taxes pour le volet du parc adjacent à être effectués tel que détaillée dans la soumission datée du 21 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroi le mandat à EVOQ, architectes paysagers, au prix de 12 178,30 \$ plus taxes pour le volet du bâtiment municipal et au prix de 9 249,40 \$ plus taxes pour le volet du parc adjacent;

QUE cette dépense soit puisée à même les dépenses avant règlement d'emprunt.

5.3 CE POINT EST ANNULÉ

5.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-057 POUR PRÉVOIR LE MODE DE FINANCEMENT POUR LE SENTIER PÉDESTRE TOUR DU LAC

Résolution 2021-115 **CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-057 ne prévoyait par le financement du montant de 5 000 \$ plus taxes pour le mandat donné à AGIRO pour le nouveau sentier pédestre au bout de la rue du Rocher et qu'il y a lieu de le prévoir;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le montant de 5 000 \$ plus taxes autorisé pour le mandat à AGIRO pour le sentier pédestre au bout de la rue du Rocher soit financé à même le surplus accumulé au 31-12-2021.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA 5^E ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Résolution 2021-116 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 4 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier doivent être

expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC telle que prévu par la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire et des commentaires de la MRC de la Jacques-Cartier, le conseil municipal prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la ville de Lac-Delage adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 5, soit pour la période du 4 mai 2019 au 3 mai 2020;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

- Monsieur Alexandre Morin, maire suppléant adresse ses remerciements à monsieur Alexandre Poupart, conseiller sortant et félicite l'ensemble des membres du conseil de s'être représenté pour un autre mandat. Il souhaite également la bienvenue à madame Isabelle Coulombe, nouvelle conseillère au sein du conseil.
- Monsieur Alexandre Poupart félicite tous les conseillers, ainsi que le maire pour leur élection par acclamation et adresse un petit mot de remerciement pour l'expérience enrichissante de son dernier mandat et dresse un bilan positif de sa contribution à l'avancement et la réalisation des dossiers municipaux.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Gauthier du Manoir du Lac-Delage partage son opinion au conseil municipal sur plusieurs points en relation avec le Manoir du Lac-Delage

- Monsieur Boissinot, président du conseil d'administration d'Empire 47, demande des explications sur le projet de construction du futur bâtiment municipal.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2021-117

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 20h38.

Alexandre Morin, maire suppléant

Josée Desmeules, directrice générale